

ACCÈS FOND DE FOUILLE



Réglementation Française / Décret 2004-924

Profondeur de fouille maxi : 1,80 m

Sécurité ★☆☆

GARANTIE
5 ans

- Structure aluminium, assemblée par soudure.
- Piètement télescopique sur 4 hauteurs prédéfinies avec réglage millimétrique intégré au système anti-basculement pour des profondeurs de 0,80 m à 1,80 m.
- Accès par marches antidérapantes de 80 mm.
- Double main courante.
- Dispositif anti-basculement, composé d'un plancher d'accès antidérapant et 2 semelles articulées pour les sols accidentés. L'ensemble est repliable pour le transport.
- Deux points de grutage avec repérage de couleur jaune.
- Les semelles d'appui sont dotées de trous pour piquage au terrain.

**POUR ACCÉDER EN FOUILLES
SANS BLINDAGE AVEC
UN ÉQUIPEMENT ADAPTÉ**



Marches antidérapantes de 80 mm



Solide dispositif d'appui

Plancher antidérapant

425 x 380 mm, réglage millimétrique de 235 mm.

2 semelles articulées

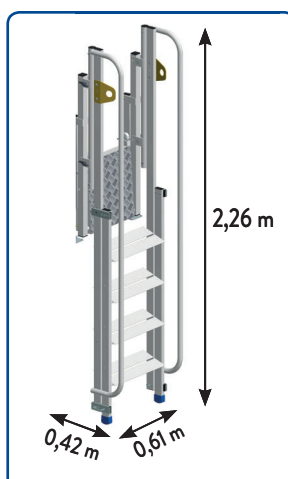
avec trous pour piquage au terrain, réglables sur 100 mm.



**SORTIE
DE FACE**



Piètements télescopiques réglables sur 4 hauteurs.



**Pliable pour faciliter
la manutention
et le rangement**



Désignation	Code	Nb de marches	Dim. plié (m)	Poids (Kg)
Accès pour fond de fouille profondeur 0,80 à 1,80 m	N111202	7	Long. 2,26 Larg. 0,61 Ep. 0,42	20